R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Education Nationale

UNIVERSITÉ DE DIJON

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE DIJON

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie

Vu les pièces justificatives produites par M. MATHIEU ANDRO, né le 6 juillet 1978 à L'ISLE ADAM (095), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, Spécialité INFORMATION-COMMUNICATION, option INFORMATION ET DOCUMENTATION D'ENTREPRISE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, Spécialité INFORMATION-COMMUNICATION, option INFORMATION ET DOCUMENTATION D'ENTREPRISE

est décerné à **M. MATHIEU ANDRO**

au titre de l'année universitaire 1999-2000.

Fait à Dijon, le 9 mars 2001

Le titulaire

Le Président

Bernard LAURIN

Le Directeur

André BERNARD

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Josiane ATTUEL

N° DIJON 2517117

/2001199907849